

Objectifs

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de conduire, de charger et de terrasser en sécurité suivant la réglementation en vigueur.

Le testeur évaluera les connaissances et le savoir-faire à l'issue de la formation dans le but de délivrer le **CACES® R372m cat.1** (petits engins de chantier mobiles et petit tracteur...) en fonction de la réussite à l'examen, nécessaire au chef d'entreprise pour fournir une autorisation de conduite (Art R4323 du code du travail).

Public concerné

Tous les personnels d'entreprises devant conduire et utiliser un petit engin de chantier pour réaliser leurs travaux.

Pré requis

- Être âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir l'aptitude médicale correspondante.
- Comprendre la langue française.
- Posséder les EPI.

Animation

Par des formateurs expérimentés dont la compétence a été reconnue, et des testeurs certifiés SGS.

Pédagogie

Sur le principe de la formation action, en alliant exposés théoriques en salle et application pratique sur site, les stagiaires s'approprient les principes de prévention et les règles de sécurité liées à la pratique du mini engin de chantier.



Programme

1. Les risques liés à la conduite des engins de chantier.
2. la connaissance du matériel (terminologie, adéquation matériels).
3. Les vérifications.
4. Les règles de sécurité.
5. Les règles de chargement et de déchargement de charges.
6. La signalisation routière
7. Mise en application pratique sur site

Organisation

Matériel :

Un mini engin complexe (mini pelle...) et un engin simple (moto basculeur...) de l'entreprise avec le rapport de vérification périodique à jour.

Lieu : En entreprise ou autres sites.

Durée : - 14 heures (2 jours) pour les expérimentés
- 21 heures MINI pour les débutants.

Horaires : Adaptés à l'entreprise.